

Modalités de prise de licence en ligne

Saison 2010

La demande de licence se déroulera en 6 étapes :

Etape 1 : Le demandeur s'identifie sur www.fftri.com et crée un compte, il choisit son identifiant et son mot de passe. ATTENTION, l'adresse email utilisée pour créer un compte sur le site www.fftri.com ne peut être réutilisée pour en créer d'autres, chaque compte doit disposer d'une adresse email différente.

Etape 2 : Si le demandeur était licencié lors de la saison 2008-2009, il choisit, à partir du 1^{er} octobre 2009, d'effectuer une demande de renouvellement de licence (la période de renouvellement de licence s'étend du 1^{er} octobre au 31 octobre 2009).

Si le demandeur n'était pas licencié lors de la saison 2008-2009, il choisit, à partir du 1^{er} novembre 2009, d'effectuer une demande de première licence.

Etape 3 : Le demandeur reçoit par email sa demande de licence pré remplie, ainsi que la notice d'information relative à l'assurance.

Etape 4 : Le demandeur imprime sa demande de licence, complète l'attestation médicale avec son médecin, complète et signe la partie « Accord Licencié » (assurance, droit à l'image, informatique et libertés).

Etape 5 : Le demandeur remet sa demande de licence dûment complétée et signée à son club, accompagnée du règlement correspondant et des éventuelles pièces justificatives demandées (copie du passeport, justificatifs en cas de demi-tarif...).

Etape 6 : Il appartiendra ensuite au club de transmettre à sa ligue régionale les différents éléments (demandes de licence, pièces justificatives...) accompagnés du règlement des licences.

Rappel : Tout comme l'année passée, il sera possible pour les non licenciés s'inscrivant en septembre ou en octobre 2009, de payer la licence de la saison en cours (saison 2008-2009) et de bénéficier gratuitement de la licence de la saison suivante (saison 2009-2010).

Pour ce faire, il leur faudra simplement compléter manuellement le formulaire de demande de licence 2008-2009, le signer, vous le remettre accompagné du règlement correspondant et des éventuelles pièces justificatives demandées.